



Santé et services sociaux

**Plus de 80 % des comités des usagers et de résidents
sont maintenant membres du Regroupement provincial
des comités des usagers (RPCU)**

**Le RPCU est le plus important porte-parole des comités des usagers et
de résidents du réseau de la santé et des services sociaux**

Montréal, 25 octobre 2012 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) annonce que le taux de son membership a franchi cette année le seuil des **80 %**. « *Ce taux d'adhésion nous permet de croire que le travail effectué par le RPCU répond assurément aux besoins des comités des usagers et des comités de résidents* » souligne M. Claude Ménard, président du Regroupement. « *Notre première préoccupation a toujours été de défendre les droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux et de soutenir les comités des usagers et de résidents qui oeuvrent à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau* », ajoute-t-il.

Selon M. Pierre Blain, directeur général du RPCU, « *cette importante adhésion confirme que le Regroupement est le plus important porte-parole des comités des usagers et des comités de résidents. Si le RPCU est aujourd'hui une organisation incontournable dans le monde de la santé et dans la défense des droits des usagers, nous le devons aux nombreux membres des comités qui nous ont sans cesse soutenus. Le RPCU est né de l'initiative de comités des usagers, et notre structure démocratique leur permet d'ailleurs de s'impliquer au sein de l'organisation.* »

Rappelons que l'an dernier, le taux du membership du RPCU a été certifié par la firme de comptables agréés *Bergeron et Senécal*, laquelle a conclu qu'au 10 novembre 2011, 73 % des comités des usagers et des comités de résidents du réseau de la santé et des services sociaux du Québec étaient membres du RPCU. Le taux d'adhésion au RPCU, qui n'était que de 9 % il y a cinq ans à peine, a donc augmenté de manière significative, importante et constante en cinq années puisqu'il est aujourd'hui à plus de 80 %.

Les comités des usagers et les comités de résidents ont été institués par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et, en vertu de cette loi, ces comités ont pour mandat de défendre les droits des usagers fréquentant leur établissement, d'évaluer leur satisfaction et d'accompagner les usagers qui portent plainte. À cet égard, ils sont la voix citoyenne du réseau.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. www.rpcu.qc.ca.